

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/98

12 décembre 1996

(96-5279)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

SAINTE-LUCIE

Déclaration de S.E. M. l'Ambassadeur Edwin Laurent
Représentant permanent auprès de l'OMC

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le gouvernement de Singapour pour l'excellente organisation de cette importante Conférence, pour la gentillesse de son accueil et pour les efforts qu'il a déployés afin d'offrir un cadre propice à nos délibérations.

Le gouvernement de Sainte-Lucie est conscient du caractère dynamique de l'environnement mondial, environnement qui subit des changements rapides et souvent imprévisibles. Parmi les événements les plus importants qui ont affecté l'économie internationale vers le milieu des années 90 figurent la conclusion des longues négociations du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce qui a pour mandat de surveiller l'application des divers accords conclus au cours du Cycle d'Uruguay.

Cela ne fait pas trois ans que nous nous sommes réunis à Marrakech en avril 1994 pour signer l'Accord qui a donné naissance à l'OMC. C'était là un événement capital car il s'agissait de l'accord commercial le plus vaste, le plus complet et le plus important jamais signé qui jetait

Mon gouvernement a deux préoccupations:

Premièrement, certains pays, qui ne sont pas officiellement classés parmi les moins avancés, sont tout aussi désavantagés d'un point de vue structurel et ne peuvent pas être compétitifs à l'échelle mondiale du fait de leur petite taille et de leur insularité, de la fragilité, de la vulnérabilité et de l'ouverture de leur économie, de leur dépendance à l'égard d'un seul produit de base exportable, etc. Situés dans cette "zone grise", ils sont eux aussi dépourvus de la capacité économique et institutionnelle qui leur permettrait de bénéficier des avantages de la libéralisation. Il faut donc leur accorder à eux aussi une attention particulière si l'on veut éviter qu'ils ne se marginalisent encore davantage.

Deuxièmement, étant donné que leur incapacité à être concurrentiels a des causes économiques, il faut, si l'on veut véritablement régler le problème, prendre des mesures concrètes pour surmonter ou compenser les handicaps de ces groupes défavorisés.

Sainte-Lucie a déjà présenté certaines de ses notifications. Reconnaissant que le respect des prescriptions en matière de notification est vital pour que le système de l'OMC soit crédible et transparent, le gouvernement de Sainte-Lucie s'efforcera d'obtenir l'adoption de mesures spéciales et l'octroi d'une assistance technique pour pouvoir participer davantage au processus de libéralisation engagé par l'OMC et profiter davantage des possibilités qu'il offre. Il faut féliciter le Secrétariat de l'OMC des efforts qu'il fait pour simplifier les formulaires de notification.

Le fait que nous ne puissions pas maintenir une présence régulière à Genève témoigne là encore de notre manque de ressources. Nous sommes conscients des avantages qu'il y a à participer activement, de manière presque journalière, aux travaux de l'OMC. Nous nous penchons toutefois sur la question d'un renforcement de notre représentation à Genève. L'examen par l'OMC de son programme de travail doit se poursuivre cependant.

Une assistance technique et d'autres mesures de ce type sont indispensables pour aider les pays les moins avancés ainsi que les petites économies vulnérables telles que celles de Sainte-Lucie. Pour améliorer leur sort il faut absolument prendre des mesures commerciales spéciales à leur égard. Les bonnes intentions louables, et sans aucun doute sincères, de nombreux pays ne serviront à quelque chose que si elles s'accompagnent de politiques et de pratiques commerciales favorables. C'est là

Nous avons noté les tentatives visant à soumettre de nouvelles questions à l'examen de la Conférence ministérielle. Il faut être prudent et veiller à ce que de telles initiatives ne servent pas à introduire des mesures protectionnistes. Il serait essentiel de procéder à des consultations avec des organisations internationales telles que la CNUCED et l'OIT qui possèdent les compétences nécessaires. Sainte-Lucie et les autres petits pays en développement s'efforceront, dans la limite de leurs possibilités, de participer à ces nouveaux domaines s'ils sont adoptés mais donneront nécessairement la